

<b>Intervenant</b>	
Aurélie BONNEVIE LA CREUSE AH104, AH105, AH106, AH107 (OAP4)	
<b>Observation</b>	
Demande un projet sur l'OAP4 plus adapté à l'environnement : bâtiments moins hauts, habitat individuel  Problèmes de circulation à venir avec les nouveaux habitants et sécurisation des accès Problèmes de circulation actuels	
<b>Commentaire du commissaire enquêteur</b>	<b>Avis du Commissaire</b>
<p><u>Pour la première remarque liée à l'enquête publique:</u> Demande d'un projet plus limité : Le projet de l'OAP4 répond aux attentes concernant l'accueil de nouveaux arrivants, en particuliers avec les logements à vocation sociale. Il est donc adapté. Un projet plus léger avec une hauteur limitée et habitat individuel peu dense irait à contre sens</p> <p><u>Pour les deux autres demandes :</u> Pour la circulation à venir : il y effectivement lieu de prendre en compte la question de l'augmentation des flux de circulation liée aux nouveaux logements dans ce secteurs. Le règlement prévoir deux accès indépendants. Dans l'intérêt de tous les usagers, la commune devra porter un effort sur la sécurisation de ces accès, et trouver les moyens de faire respecter</p> <p>Pour la troisième remarque d'ordre général et actuel : Le non-respect du sens interdit au sommet de la Voie Communale n°5, cette voie trop étroite A voir avec la commune</p>	<p><b>Avis défavorable</b></p>
	